

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-019

Nombre de membres  
au Conseil municipal : 29  
en exercice : 29  
qui ont pris part à la  
délibération : 28  
Date de convocation :  
30 mars 2010

L'an deux mille dix, le 06 avril à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Chantal BREBION, André CONVERT, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Melle FAUCON BIGUET Sophie qui a donné pouvoir à Mme GAILLARD Annick, Mme Isabelle GULGLIEMO qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie COLPIN, Mme Florence LOMBARD qui a donné pouvoir à M. Yannik OLLIVIER, M. François TOURATIER qui a donné pouvoir à M. Jean Marc BRUEL, Mme Maud BLANCHARD qui a donné pouvoir à M. André CONVERT

Absente : Mme Houria LATRECHE

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Mireille PERINEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Rapporteur : Yannik OLLIVIER**

**Objet : INSTITUTIONNEL – COMMUNICATION – Autorisation donnée au Maire de signer la convention « Village Sportif » en partenariat avec le Conseil Général et Les Loisirs Sportifs Urbains**

La ville de Saint-Martin-le-Vinoux va accueillir une étape du Village sportif du Conseil Général du 9 au 17 mai 2010.

C'est l'occasion pour notre ville de faire découvrir 38 activités sportives sur un même site et de permettre au plus grand nombre sans distinction de génération, de genre ou de handicap, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, avec des moniteurs qualifiés et diplômés.

Le village sportif sera ouvert au public le dimanche 9 mai, le jeudi 13 mai, le samedi 15 et le dimanche 16 mai de 10h à 19h. Les autres journées seront réservées aux scolaires et aux associations qui en feront la demande.

La sécurité du chapiteau est assurée jour et nuit en période de montage, animation et démontage.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE la venue du Village Sportif du 9 au 17 mai 2010 et AUTORISE le Maire à signer tout document afférent, notamment la convention avec le Conseil Général et les Loisirs Sportifs Urbains

**VOTE : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 07 avril 2010

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

**Le Maire**  
**Yannik OLLIVIER**